

COMMUNE DE PRUNIERES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance n°2 du 5 mars 2026
Délibération n°8 de la séance (2026-017)

L'an deux mille vingt-six, le cinq mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Prunières s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VERRIER, Maire ;

Étaient présents : Jacques BILLON-TYRARD, Pierre DOUSSOT, Robert FRAYSSINES, Martine MARSEILLE, Elisabeth MEYNET, Michel de RANCOURT, Evelyne PALMAS, Annie SOLDADO, Jean-Luc VERRIER

Étaient absents ou représentés :

Secrétaire de séance : Michel de RANCOURT

Date de la convocation du Conseil Municipal : 26 février 2026

Objet : Budget primitif 2026-budget principal de la Commune

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2312-1 et suivants ;
Considérant que le budget doit être proposé en équilibre, sincère et véritable,
Le budget primitif 2026 du budget principal s'établit comme suivant :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement		
Total fonctionnement	1 472 493,17 €	1 472 493,17 €
- Dont 002-Déficit/Excédent antérieur reporté	-	1 165 793,17 €
- Dont 023-Virement à la section d'investissement	748 485,73 €	-
Investissement		
Total investissement	1 412 983,88 €	1 412 983,88 €
- Dont 001- Déficit/Excédent antérieur reporté	22 327,08	-
- Dont 021- Virement de la section d'exploitation	-	748 485,73 €
- Dont Restes à réaliser 2025 reportés en 2026	207 328,55 €	362 015,96 €
TOTAL	2 885 477,05 €	2 885 477,05 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

9 voix Pour 0 abstention 0 voix Contre

- 1- Vote le budget primitif du budget principal 2026 présenté ;
- 2- Signe le budget primitif du budget principal 2026.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus ont signé tous les membres présents. Pour extrait conforme au registre lequel est dûment signé.

Le Secrétaire de séance
Michel de RANCOURT



Prunières, le 9 mars 2026

Le Maire
Jean-Luc VERRIER


